



CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION RESTREINTE 2026

Les séances du conseil médical auront lieu en salle STT selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATE DE LA SEANCE	DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS**
Jeudi 15 janvier 2026 (matin)	Mardi 30 décembre 2025
Jeudi 26 février 2026 (matin)	Mercredi 11 février 2026
Jeudi 19 mars 2026 (matin)	Mercredi 4 mars 2026
Mardi 28 avril 2026 (matin)	Mardi 14 avril 2026
Mardi 2 juin 2026 (matin)	Mardi 19 mai 2026
Jeudi 2 juillet 2026 (matin)	Mercredi 17 juin 2026
Jeudi 3 septembre 2026 (matin)	Mercredi 19 août 2026
Mardi 13 octobre 2026 (matin) 1	Mardi 29 septembre 2026
Mercredi 14 octobre 2026 (matin) 2	Mardi 29 septembre 2026
Jeudi 19 novembre 2026 (matin)	Mercredi 4 novembre 2026
Mercredi 9 décembre 2026 (matin)	Mardi 24 novembre 2026

L'envoi d'une saisine au secrétariat du conseil médical en formation plénière ne vaut pas inscription à l'ordre du jour*.

Tout dossier complet arrivant après la date limite de réception mentionnée dans la deuxième colonne, sera mis à l'ordre du jour de la séance suivante.

***Cependant le secrétariat du conseil médical se réserve le droit d'annuler un conseil en-deçà d'un certain nombre de dossiers inscrits.**

****Pour que le dossier d'un agent soit inscrit à une séance du conseil médical, il faut que le secrétariat réceptionne le dossier de saisine complet, c'est-à-dire contenant toutes les pièces nécessaires et le rapport d'expertise du médecin agréé expert avant la date butoir indiquée dans le tableau ci-dessus.**